

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 6 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1^{er} Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy –
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusé : néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/05 :

PERSONNEL COMMUNAL : Demande modification du poste ATSEM –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Stéphanie MILLET, Agente Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles contractuelle, qui souhaiterait être titularisée à son poste suite à sa réussite au concours d'ATSEM. Les conseillers municipaux reconnaissent totalement la qualité du travail de Mme MILLET mais sa titularisation entraînerait l'obligation de la commune de continuer à la rémunérer même en cas de suppression de son poste suite à la fermeture de l'école.

Vu l'avenir incertain de notre école,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide, dans l'immédiat, de ne pas donner suite à la demande de Mme MILLET, la commune n'ayant pas les moyens d'assurer cette titularisation.

DELIBERATION N° 2020/06 :

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ERVE : Subvention exceptionnelle allouée à l'école de THORIGNE EN CHARNIE pour l'organisation d'une classe transplantée –

Mr le Maire présente le budget prévisionnel transmis par le directeur de l'école de Thorigné en Charnie concernant la classe transplantée prévue du 12 au 15 mai 2020 en Normandie.

Vu sa délibération n° 2019/37 du 28 novembre 2019, accordant une subvention exceptionnelle pour aider financièrement l'organisation de cette classe transplantée et vu le coût total évalué à 8 900 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme l'accord de cette subvention exceptionnelle à hauteur de 660 € en complément des participations des autres communes du RPI, de l'APE, des familles et de la Coopérative Scolaire. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2020.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ERVE : Gestion des impayés des factures garderie/cantine –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Maire de Thorigné en Charnie proposant, sur le conseil de la CAF, de se rapprocher de l'antenne solidarité du secteur pour rencontrer les familles concernées par les impayés des factures garderie/cantine. Les conseillers municipaux sont favorables à cette proposition.

DELIBERATION N° 2020/07 :

ECOLE : Subvention exceptionnelle pour l'achat d'instruments de musique –

Mr le Maire présente un courrier de la Directrice de l'école publique de St PIERRE SUR ERVE demandant une subvention exceptionnelle pour l'achat de percussions afin de participer à un projet culturel avec la Communauté de Communes des Coëvrons.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 84 € à la coopérative scolaire de St Pierre sur Erve pour aider le financement de ces tambours. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2020.

VOIRIE : Projet d'aménagement de la rue St Sylvain –

La largeur de la chaussée de la rue St Sylvain pose un problème de sécurité entre la circulation, le stationnement des véhicules et le passage des piétons. Mr Philippe PRUD'HOMME, responsable gestion de la route à l'Agence Technique Départementale Centre, et Mr Laurent COHIN, Architecte Conseil des PCC, ont fait des propositions d'aménagements avec un cheminement piétonnier et l'installation de bornes aux portes d'entrée des habitations. La réflexion sur ces aménagements se poursuit.

SERVICE TECHNIQUE : Bilan de l'année 2019 –

Mr le Maire présente le bilan des travaux réalisés par le service technique commun en 2019 d'un montant global de 15 516.68 €. La dotation financière qui avait été allouée par la Communauté de Communes des Coëvrons pour 2019 étant de 14 418 €, il reste donc 1 098.68 € à la charge de la commune. Pour information, la dotation prévue en 2020 est de 10 814 €.

SERVICE TECHNIQUE : Programmation des travaux à réaliser –

Pour les prochaines semaines, les travaux à effectuer sont :

- Réparation de la fuite d'eau dans les toilettes publiques
- Elagage de branches dangereuses sur l'accès à la colline St Sylvain côté route
- Entretien du chemin derrière l'école.

DELIBERATION N° 2020/08 :

LES BOUCLES DE LA MAYENNE 2020 : Désignation d'un correspondant « sécurité » -

Dans le cadre de l'organisation du passage des Boucles de La Mayenne dans le village le 29 mai prochain, Le Conseil Municipal, après délibération :

- désigne Mr Christian LE BLANC comme correspondant « sécurité ».

ETUDE DES DELIBERATIONS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE –

Mr le Maire présente la liste des différentes délibérations de fiscalité directe locale qui peuvent être revues chaque année. Pour l'instant, il est proposé de ne pas modifier ces décisions mais il faudra sans doute réexaminer la délibération qui avait été prise concernant l'assujettissement à la Taxe d'Habitation des logements vacants depuis plus de deux ans.

ETUDE PREALABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 –

A titre d'information, le Compte Administratif 2019 est présenté aux conseillers municipaux. Il sera voté lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal. Mr LE BLANC pose le problème des frais de chauffage importants du gîte et des logements communaux.

DELIBERATION N° 2020/09 :

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES –

La Trésorerie d'Evron ayant constaté, suite à des poursuites infructueuses, des créances irrécouvrables sur des titres concernant des facturation de repas de cantine en 2016,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ accepte l'admission en non-valeur de l'état n° 4230400215 du 23/01/2020 des pièces irrécouvrables pour un montant global de 293.13 €.

PREPARATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES –

Le Conseil Municipal procède à la constitution du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars prochain. Ont été désignés :

- Mr DELATOCHE François, Président, Mr PANNETIER Roland, Président suppléant,
- Mr LE BLANC Christian, Mr RICHARD Guy, Mme FAYET Isabelle, assesseurs,
- Mr GOURDIN Laurent Mme MAUVIEUX Florence, Mme FAGNOT Cendrine, Mme HUARD Nathalie, Mme PORTIER Françoise, Mr FAYET Laurent, assesseurs suppléants,
- Mr JOSSET Antoine, secrétaire.

Les permanences du bureau de vote sont ensuite mises en place.

DELIBERATION N° 2020/10 :

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF –

Vu les Lois n° 96-314 du 12 avril 1996 et n° 98-135 du 7 mars 1998,

Vu l'Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin d'assurer le règlement de l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine municipale,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :
 - Article 2184 : 438.00 €
- ⇒ précise que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2020, lors de son adoption.

QUESTIONS DIVERSES :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, il n'a pas exercé de droit de préemption urbain sur le bien soumis à ce droit, situé 1 rue du Gué, cadastré C 77-519.

INFORMATION CONCERNANT LA SUPPRESSION DE LA TH –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Ministre de l'Action et des Comptes Publics concernant la mise en place de la suppression de la Taxe d'Habitation. A partir de 2021, une compensation financière sera versée aux communes.

OPERATION « 1 ARBRE, 1 MAYENNAIS » -

Mr le Maire présente l'opération « 1 arbre, 1 mayennais » organisée par le Conseil Départemental. Ce dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion.

APPEL A PROJETS « BIODIVERSITE EN PAYS DE LA LOIRE 2020 » -

Un groupe régional de Fondations en faveur de la biodiversité lance un appel à projets afin de soutenir les initiatives locales de préservation et de valorisation de la biodiversité sur le territoire des Pays de La Loire. Les conseillers municipaux ne souhaitent pas donner suite, ce sujet étant trop important pour la commune.

SIGNALETIQUE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES –

L'association REMPART propose des plaques signalétiques pour les monuments historiques et les sites patrimoniaux remarquables. Cette proposition sera à étudier lorsque le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) sera finalisé sur la commune.

COMPTE RENDU DE LA VISITE DE L'ARCHITECTE CONSEIL DES PC –

Mr le Maire présente le compte-rendu de la visite de l'Architecte Conseil des PCC qui a constaté des travaux de restauration de toiture sur une propriété dans le village. Le propriétaire sera contacté pour lui expliquer la réglementation relative aux Petites Cités de Caractère et aux Sites Patrimoniaux Remarquables (anciennement ZPPAUP).

PROPOSITION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA SIGNALETIQUE DES NOUVELLES ADRESSES –

Suite au nouvel adressage effectué dans le cadre de la mise en place de la fibre optique, la Communauté de Communes des Coëvrons propose un groupement de commandes pour la signalétique des nouvelles adresses. Avant de répondre, il est nécessaire de décider s'il faut ou non signaler les nouveaux noms des chemins.